

L'Arvezan

Bulletin municipal

de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année 2015 !

N°27 • Janvier 2015

2014 en photos



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										

Horizontalement :

- I. Espace limité
- II. Evaluation
- III. Propre. Pâler
- IV. Petit tour. Que l'on doit. Adjectif possessif
- V. Dormeur. Notre mère. Ancien chef algérien
- VI. Tolite. Le meilleur. Ondulation des foules
- VII. Abréviation de c'est-à-dire. Fleuve sibérien
Début de grossesse
- VIII. Glucide. Appendice au fond du palais
- IX. Ne sont pas d'accord. Pieuses initiales

Verticalement :

1. Qui attire
2. Alcaloïdes toxiques
3. Des congés. Devant la matière
4. Participe passé gai. Il roule sur le tapis
5. A ne pas boire
6. Meurtries. Début d'une longue liste
7. Enlevés. Trace sur les ailes
8. Des lettres romaines de millimètre. Se repose
9. Rois peu puissants
10. Arrêts accidentels

Sudoku

	9	8				3	4	
		7	5		9			8
	5			8				6
2			1	7	6	5		
5		6		3				
3					2		8	9
			8	2				1
7		3				8		2
			7	1	5	9		

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle,
Monsieur,

C'est par l'intermédiaire du bulletin municipal, que depuis un quart de siècle, je m'adresse à vous pour présenter les vœux de la municipalité.

Donc au nom de l'ensemble des conseillers municipaux, élus ou réélus en mars dernier, je vous adresse nos vœux les meilleurs et les plus sincères de bonne et heureuse année 2015.

Je forme l'espoir que cette nouvelle année soit pour vous une année faste, pleine de joie, de santé et de bonheur. Vous trouverez dans les pages de ce bulletin, les comptes rendus de l'activité du conseil municipal, mais aussi vous pourrez découvrir que l'information peut dorénavant vous être délivrée par le blog réalisé par Romance Cornet. Je tiens à la remercier chaleureusement pour le temps qu'elle y a consacré, et la féliciter pour ses compétences.

Si vous avez des éléments pour enrichir ce blog, merci de nous les adresser.

Adresse du blog : saintemarie-dalvey eklablog.com

Au cours de cette année, notre doyenne Odile Bret nous a quittés ainsi que Marie-Louise Thuillier, ce sont deux figures que nous aimions rencontrer au cours des diverses manifestations qu'elles fréquentaient avec assiduité.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre communauté. Je tiens à remercier Denise et Laurent pour tout le travail accompli au service de la population.

Bonne année à toutes et à tous.

Gaston Arthaud-Berthet

Sommaire

2014 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Compte-rendus des conseils municipaux	P4
Blog de Sainte Marie	P6
Les comptes 2014	P8
Développement local	P9
Histoires communales :	P10
Retour d'Allemagne	
Les hébergements touristiques de Ste Marie	P11
Vie associative	P12
Histoire de chasse	P13
La vie des écoles	P14
La forêt communale	P15
Vie pratique	P16
Taxe sur les ordures ménagères, monoxyde de carbone, détecteurs de fumées	
Solutions des jeux	P17
Les communes en Europe	P18
La météo de 2014	P19
Informations pratiques	P20

Bulletin édité par la commune de Sainte Marie d'Alvey. Directeur de publication : Gaston Arthaud-Berthet. Coordination : Denise Vibert.
Conception graphique : Sabine Maurel Adélie Communication 06 09 53 48 17
Ne pas jeter sur la voie publique.



Etat civil

Naissances

Estelle BORGÉY née le 22 avril 2014 au foyer de Anne-Marie et Romaric BORGÉY, la Blanchinière

Gillian GARET née le 9 juillet 2014 au foyer de Béatrice BREGENT et Guillaume GARET, route de St Genix

Inhumations

Odile BRET née BORGÉY, 93 ans, décédée à CHAMBÉRY (Savoie) le 7 mai 2014

Marie-Louise THUILLIER née GAGNEUX, 89 ans, décédée à ST ONDRAS (Isère) le 3 octobre 2014

■ Séance du 10 Mars 2014

Compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau conforme au compte de gestion du trésorier :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		126 757.52	66 009.36		66 009.36	126 757.52
Opérations exercice	81 012.71	141 104.97	93 775.53	129 357.92	174 788.24	270 462.89
TOTAUX	81 012.71	267 862.49	159 784.89	129 357.92	240 797.60	397 220.41
Résultats de clôture		186 849.78	30 426.97			156 422.81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	81 012.71	267 862.49	159 784.89	129 357.92	240 797.60	397 220.41
Résultats définitifs		186 849.78	30 426.97			156 422.81

Modification de la reprise des résultats 2013 au budget primitif suite à la dissolution du Syndicat d'Adduction d'Eau du Paluel et affectation du résultat

M. le Maire explique au conseil municipal que la dissolution du Syndicat d'Adduction d'Eau du Paluel a entraîné la répartition du passif et des résultats du syndicat entre les différentes communes membres. La conséquence de cette dissolution sur les résultats 2013 est résumée dans le tableau ci-après :

	Budget communal	Budget Syndicat Paluel	Résultats cumulés
Résultat exercice	60 092.26		
Résultat antérieur reporté	126 757.52		
Résultat de fonctionnement à affecter	186 849.78	41 677.80	228 527.58
Déficit d'investissement (D001)	- 30 426.97	- 9 433.74	
Restes à réaliser en dépenses	0	0	
Restes à réaliser en recettes	0	0	

Le conseil municipal vote l'affectation des résultats comme suit :

	Affectation au BP 2014 Budget communal
Affectation en réserves (R1068)	39 860.71
Report en fonctionnement (R002)	188 666.87
Déficit investissement reporté (D001)	39 860.71

Modification de l'intérêt communautaire sur la compétence sentiers

M. le Maire donne connaissance de la délibération du 27 août 2013 de la communauté de communes Val Guiers sur la nécessité de modifier l'intérêt communautaire sur la compétence sentiers. Il invite le conseil à se prononcer sur cette modification. Le conseil municipal, après avoir délibéré : Approuve cette modification qui se traduit de la façon suivante :

- Ancienne écriture Elle est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien des sentiers suivants : le « sentier

au fil de l'eau » et les sentiers labélisés « grande randonnée » (GR) pour leur partie située sur le territoire de la communauté de communes.

- Nouvelle écriture Article 02 I-Au titre des groupes de compétences obligatoires 2e groupe : Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes : En matière touristique : - La communauté de communes est compétente

pour réaliser les actions de soutien aux activités touristiques suivantes : la signalétique touristique, le développement des activités liées à la rivière Guiers (pêche, canoë).

- Elle assure également la maîtrise d'ouvrage des réalisations afférentes à ces actions.
- Elle participe au fonctionnement et au financement de l'Office de Tourisme existant dans le périmètre de la communauté de communes.
- Elle est également compétente pour la mise en place et la perception de la taxe de séjour.
- Elle est compétente pour la création, l'extension, le balisage, la promotion, des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées pour leur partie située sur le territoire de la communauté de communes. Elle assure également l'entretien du GR65 pour la partie située sur le territoire de la communauté de

- communes.
- Elle est compétente pour la création, l'extension, le balisage et la promotion, des sentiers de randonnée VTT labélisés par la Fédération Française de Cyclotourisme au titre de la base de pratique de l'Avant-Pays Savoyard.
- La communauté de communes mène des actions de soutien pour la valorisation du patrimoine bâti local suivant : maisons en pisé, maisons fortes.
- Elle est compétente pour les études, la réalisation et la gestion d'une « Maison du Patrimoine ».

Questions diverses

Accord prise en charge frais notariés pour échange de parcelles dans le but d'augmenter la surface de la forêt communale
Tableau permanences élections municipales
Cérémonie FNACA du 19 mars à 10h

■ Séance du 7 avril 2014

Constitution des commissions municipales

Commission des finances

Ensemble du conseil municipal

Commission travaux – urbanisme – environnement

Florent BRET
Auguste GUICHERD
Philippe PERSON

Commission information

Romance CORNET
Stéphanie GUINET
Mary HEARN
Bertrand QUENCEZ

Indemnités élus

Maire : 17 % indice brut 1015
1er adjoint : 6.6 % indice brut 1015
2e adjoint : 6% indice brut 1015

Taux d'imposition

Suite à la hausse conséquente des taux de la communauté de communes Val Guiers, le Conseil décide d'appliquer une baisse de 4% des taux d'imposition communaux, ce qui donne :
Taxe d'habitation : 8.77 %
Foncier bâti : 11.87 %
Foncier non bâti : 64.20 %

Questions diverses

Vote d'une subvention de 150 € pour une manifestation sportive organisée le 17 mai 2014 par le bassin opérationnel de l'avant-pays savoyard du corps

départemental des sapeurs-pompiers.
Devis de l'ONF accepté pour l'entretien des plantations effectuées en 2012

Délégations

Communauté de communes Val Guiers	
2 titulaires	ARTHAUD-BERTHET Gaston, Maire (de plein droit) DELAIGUE Jean-François, 1er adjoint
Syndicat d'adduction d'eau de la région du Thiers	
2 titulaires	Brigitte SOTTIAUX
SYNDICAT SCOLAIRE DES ARS	
2 titulaires	Romance CORNET Stéphanie GUINET
1 suppléant	Véronique GUICHERD
SICTOM DU GUIERS	
2 titulaires	Florent BRET Jean-François DELAIGUE
SIEGA	
2 titulaires	Auguste GUICHERD Philippe PERSON
2 suppléants	Florent BRET Bertrand QUENCEZ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
4 membres élus par le Conseil Municipal	Romance CORNET Véronique GUICHERD Stéphanie GUINET Brigitte SOTTIAUX
Délégué forêt communale	
	Auguste GUICHERD

■ Séance du 16 juin 2014

Pompiers

M. Jonathan GRAVIER, chef de centre et deux pompiers présentent l'activité du centre de secours de St Genix/Guiers : 35 sapeurs-pompiers volontaires – 27 jeunes sapeurs-pompiers – 350 interventions annuelles. L'effort se porte sur le corps de jeunes sapeurs-pompiers créé en collaboration avec le centre de Pont de Beauvoisin pour le renouvellement des effectifs. Une discussion suit avec le conseil sur les délais d'interventions, l'évolution ou le déplacement de la caserne, les détecteurs de fumées.



Travaux et achat matériel

Voirie : commande effectuée à l'entreprise EIFFAGE pour travaux sur route de la Blanchinière pour un montant de 5 037.30 € HT.
Cimetière : remise en état des allées du cimetière confiée à l'entreprise PACCARD pour un montant de 1 170 € HT.
Bâtiment annexe du presbytère : un dossier de subvention sera déposé au Conseil Général au titre du FDEC 2015 avec demande d'autorisation anticipée de travaux sur la base du devis établi par « Les Façades du Gelon » pour un montant de 13 510.20 € HT.
Photocopieur mairie : achat auprès de la société ACS d'un photocopieur – imprimante – scanner – fax à la société ACS avec reprise de l'ancien matériel pour un coût négocié de 4 600 € HT. L'obligation de dématérialisation des pièces comptables avant le 1er janvier 2015 justifie ce changement de matériel.

Site internet – logo

M. le Maire propose de réfléchir à un logo et à un site internet pour la commune (ou blog). La commission communication se réunira en juillet pour en discuter.

Indemnité de conseil

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel prévoit le versement d'une indemnité de conseil au trésorier municipal lorsque ce dernier fournit des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, comptable et financière. Cette indemnité est calculée par application du barème prévu à l'article 4 de l'arrêté à la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années. Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette indemnité à Valérie DRECLERC, trésorière de Pont de Beauvoisin, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Collège st Genix/Guiers

Désignation de délégués au Syndicat du Collège de St Genix/Guiers jusqu'à sa dissolution prévue en fin d'année :
Titulaires : Gaston ARTHAUD-BERTHET, Romance CORNET
Suppléants : Jean-François DELAIGUE, Stéphanie GUINET
Une participation aux frais de fonctionnement du gymnase sera versée à la commune de St Genix/Guiers pour l'utilisation par les élèves du collège, soit 83.54 € (2 élèves x 41.77).

Questions diverses

Inscription des sentiers au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)
Courrier AEL pour participation au centre de loisirs : compétence transférée à la communauté de communes Val Guiers
Conseil d'école du 24 juin : Romance CORNET remplacera M. le Maire retenu par une autre réunion.

M le maire et l'ensemble des membres du conseil municipal sont heureux de vous présenter le blog de la commune. Il permettra à ceux qui le désirent de retrouver des informations en complément du bulletin annuel. Vous pourrez ainsi vous renseigner sur des informations telles que les écoles, les coordonnées de la mairie, les formalités administratives, les noms des conseillers, les photos de la commune

■ Séance du 8 septembre 2014

Forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de soumission au régime forestier des parcelles A 133-134-135-136-137-138 contigües à la forêt communale que la commune vient d'acquérir dans le but d'accroître sa surface forestière et de créer une seule entité en réduisant les enclaves privées suivant tableau ci-dessous :

Commune de Sainte Marie d'Alvey		
Numéro parcelle	Lieudit	Surface en ha
A 133	Les Chenevières	0.6890
A 134	«	0.1010
A 135	«	0.0472
A 136	«	0.4530
A 137	«	0.7650
A 138	«	0.0770

Site internet – bulletin municipal

La commission communication présente sa réflexion sur un site internet ou sur un blog avec lien à partir du site de la communauté de communes. Le blog serait préféré pour sa facilité de mise à jour, sa gratuité et paraît plus adapté à la taille de la commune. La commission se réunira fin septembre pour poursuivre le travail et aborder le bulletin municipal dont la mise en page sera confiée à Adélie Communication comme en 2013.

Travaux et achat matériel

Voirie : le devis de l'entreprise Eiffage pour la remise en état de la route de Forchin est mis en attente du budget 2015.
Aménagement des abords des bâtiments : remise à niveau confiée à l'entreprise PACCARD suivant un devis de 2 210€ HT.

ou encore parmi d'autres les activités de nos associations (chasse, Sainte-Marie animation), les bulletins ou compte-rendus...
En saisissant l'adresse : <http://saintemariedalvey.eklablog.com/> vous allez accéder à l'ensemble des informations concernant la commune.



Le Conseil Municipal accepte le projet et demande à M. le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté de soumission au régime forestier conformément aux dispositions du Code forestier. La surface totale de la forêt communale sera ainsi portée à 21ha 78a 16 (15ha25a80 sur la commune de Gerbaix et 6ha52a36 sur la commune de Ste Marie d'Alvey). Une visite sera programmée à l'automne pour les conseillers municipaux. M. Guicherd et Delaigue sont nommés délégués titulaire et suppléant à la fédération des communes forestières.

Questions diverses

Présentation du rapport d'enquête publique du SCOT par Bertrand Quencez et explications de Gaston Arthaud-Berthet sur le retrait de la Chartreuse. Ce rapport est à disposition du public pendant une année en mairie et sur www.avant-pays-savoyard.com Rapport 2013 du SICTOM du Guiers disponible sur le site.
Peinture des portails à prévoir par l'employé communal.

SAINTE-MARIE D'ALVEY : LE BLOG



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 89 042,18€

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	46 580.35
Eau et assainissement	288.75
Electricité	3 482.70
Combustibles	1 330.21
Carburants	0
Fournitures d'entretien	0
Fournitures de voirie	642.66
Fournitures petit équipement	456.30
Fournitures administratives	1 035.28
Entretien de terrains	5 706.05
Entretien forêt	643.40
Entretien de bâtiments	2 287.68
Entretien voirie et réseaux	12 359.17
Entretien biens mobiliers	689.01
Maintenance	1 962.67
Primes d'assurances	3 146.19
Documentation générale	363.88
Indemnité trésorier	269.27
Honoraires	1 894.46
Frais d'actes	1 087.38
Fêtes et cérémonies	2 226.77
Publications (bulletin municipal)	897.20
Frais d'affranchissement	266.65
Frais de télécommunications	978.13
Indemnité gardiennage église	120.00
Remboursement à la collectivité (fonctionnement écoles et restauration scolaire)	3 082.54
Taxes foncières	1 029.00
Cotisations	335.00
CHARGES DE PERSONNEL	21 261.55
Rémunération personnel	12 765.99
Charges sociales	8 495.56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 267.88
Indemnités élus + cotisations	13 374.14
Contributions aux organismes de regroupement	2 372.36
Subventions	2 521.38
REVERSEMENT fonds garantie ressources	2 930.48
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	1.92

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 89 973,98 €

Déficit investissement reporté	39 860.71
Capital des emprunts	254.73
Achat parcelles de bois	2 192.74
Ossuaire communal	6 765.60
Photocopieur-Ordinateur-Logiciel	7 894.80
Voie	16 793.16
Façades bâtiment annexe presbytère	16 212.24

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 360 629,66 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	195.00
Vente de bois	0
Redevance occupation domaine public EDF	195.00
Concession cimetière	0
IMPOTS ET TAXES	90 971.36
Taxes foncières et d'habitation	29 072.00
Attribution de compensation versée par Val Guiers	2 800.00
Taxe sur l'électricité	1 488.36
Taxe sur les pylônes électriques	17 168.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	40 443.00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	72 863.32
Dotations de l'Etat	24 721.00
Dotation élus locaux	2 799.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	43 318.00
Compensation des exonérations	1 909.00
Divers	116.32
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 221.23
Revenus des immeubles	5 721.00
Produits divers	1 500.23
Produits exceptionnels	511.88
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	188 866.87



SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 113 759,50 €

Excédent affecté à l'investissement	39 860.71
Fonds de compensation TVA	15 504.67
Taxe d'aménagement	1 616.99
Subvention façades église	22 982.00
Subvention aménagement secteur église	31 259.00
Subvention en annuités du département / forêt	168.13
Subvention cimetière	2 368.00

Excédent global de clôture 2014 : 295 373,00 € (chiffre provisoire au 16/12/2014)

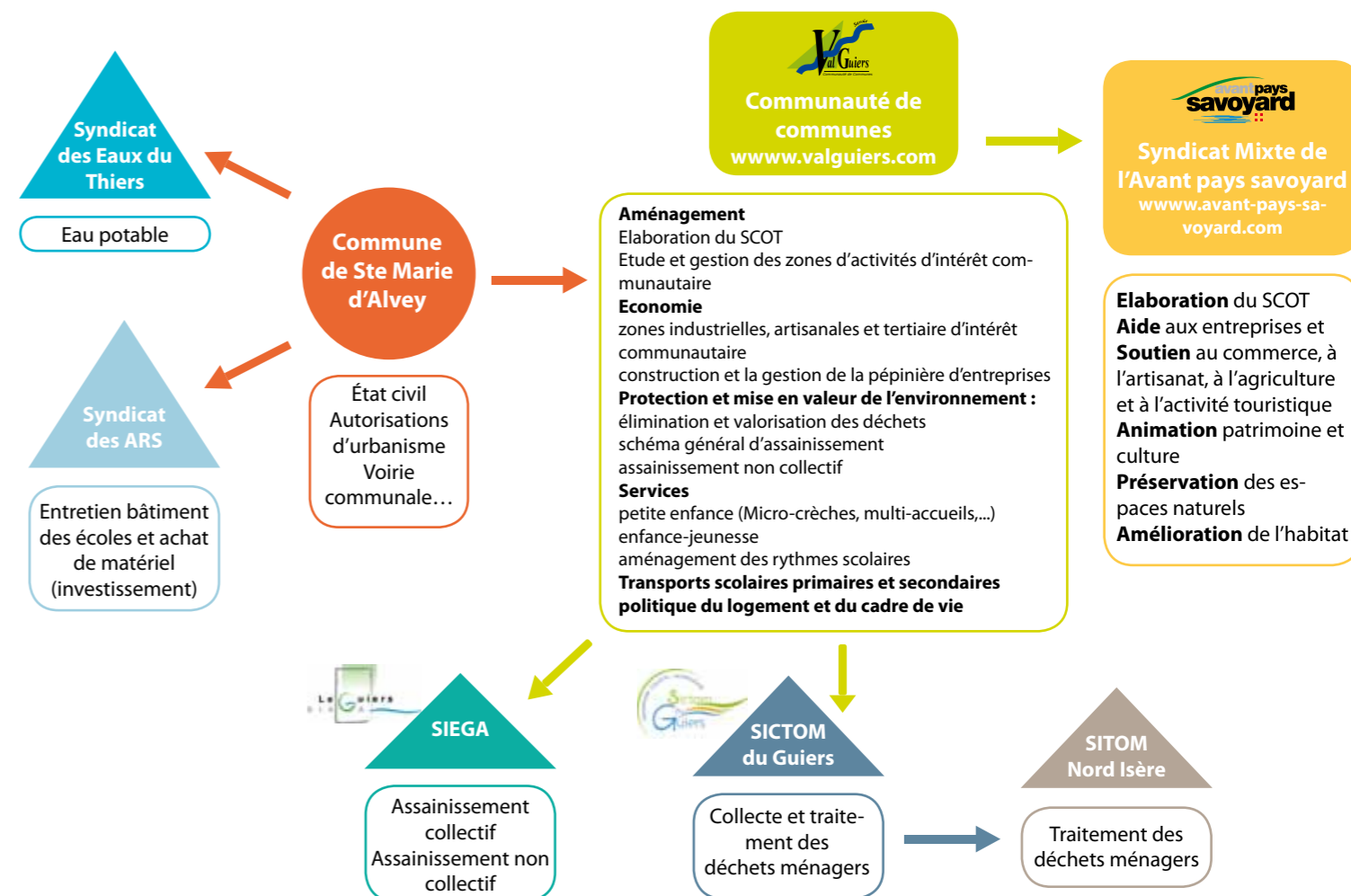
Bilan mini-contrat de développement avec le conseil général 2008-2014

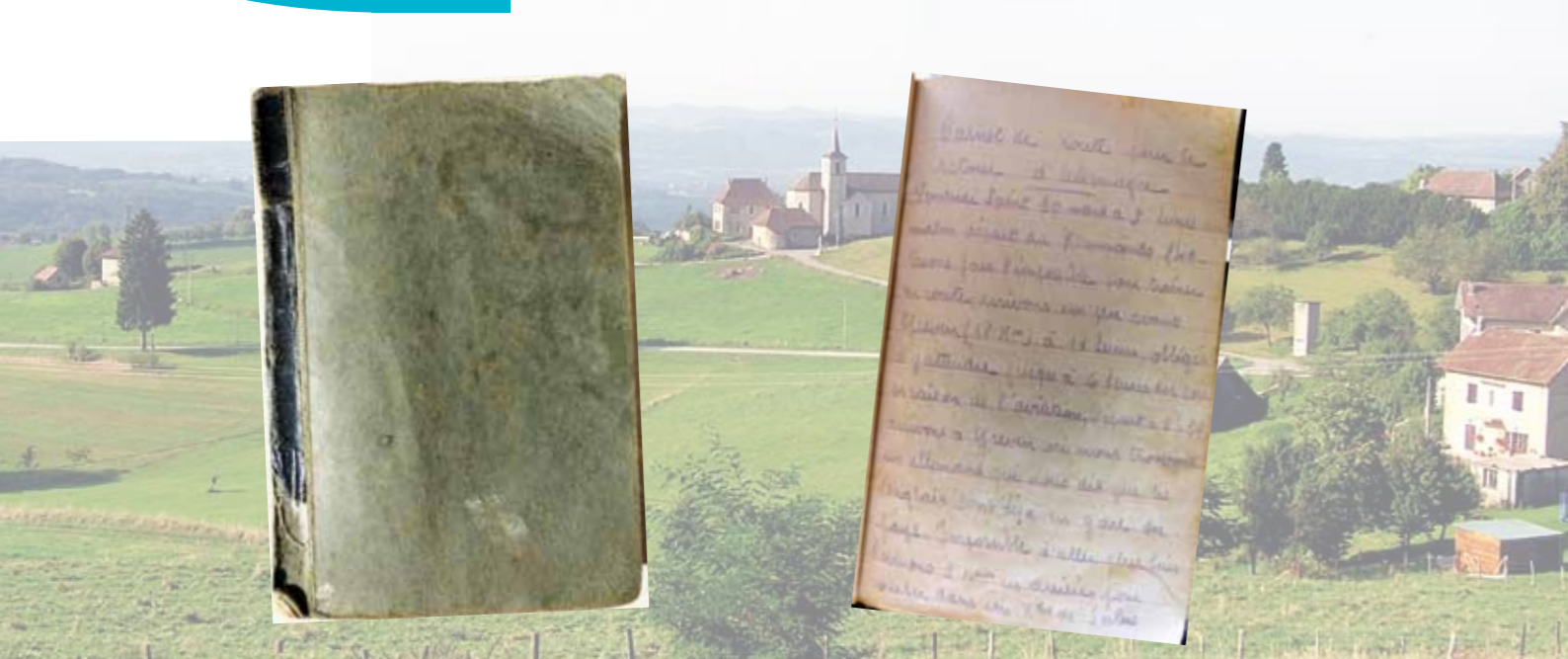
OPÉRATION	Montant prévu HT	Montant prévu subvention	Coût des travaux HT	Montant perçu	Pourcentage
Frais d'études CAUE-ASADAC	6 114	2 935	6 114	2 935	48 %
Numérotation - Signalétique	10 000	4 800	11 068,82	4 800	43,37 %
Restauration de l'église	190 000	129 600	60 399,1	41 731	69,09 %
Rénovation mairie	200 000	134 400	170 428,8	119 047	69,85%
Aménagement place chef-lieu	100 000		85 572,99	7 1442	83,49 %
Aménagement belvédère vers l'église	100 000	72 000	71 365,5	60 387	84,62 %
Ossuaire communal	8 000	72 000	5 638	3 890	69 %
TOTAL	614 114	421 495	410 587,21	304 232	74,1 %

Organisation des services publics

L'intercommunalité est la forme la plus avancée de mutualisation. Aujourd'hui, la commune de Sainte Marie d'Alvey mutualise avec les communes voisines la plupart des services publics, comme par exemple, l'eau potable via le syndicat des Eaux du Thiers, ou les services en faveur de la petite enfance / jeunesse (crèches, centres aérés, ...) via la communauté de communes Val Guiers.

La communauté de communes, elle aussi, gère en commun, avec d'autres EPCI (établissement public de coopération intercommunale) certains services tels que l'assainissement collectif et non collectif par l'intermédiaire du SIEGA ou la gestion des déchets via le SICTOM.





Carnet de route pour le retour d'Allemagne

Il y a 70 ans, grâce à l'avancée des troupes britanniques, François Bret était libéré de son camp de prisonnier de guerre en Allemagne (ou Stalag). Les groupes de prisonniers, travaillant hors du camp, mais rattachés à lui, portaient le nom de Kommando.

Il rejoignit Lille puis St Marie où il retrouva son épouse après six années d'absence. Ils s'étaient mariés cinq mois avant son départ.

Dans son carnet, retrouvé par Rose Bret, il décrit son périple depuis la Rhénanie-du-Nord Westphalie jusqu'à Lille à travers les Pays-Bas et la Belgique.

Vendredi Saint 30 mars à 9 heures du matin départ du Kommando 840. Avons fait l'impossible pour trainer en route, arrivons un peu avant Greven (12 km) à 11 heures, obligés d'y attendre jusqu'à 6 heures du soir en raison de l'aviation. Départ à 6 h 30, arrivons à Greven où nous trouvons un allemand qui nous dit que les anglais sont déjà en gare du pays. Impossible d'aller plus loin. Retournons 2 km en arrière pour coucher dans un Kommando de Serbes. Le soir grand branle-bas à 11 heures comme nous commençons à dormir voilà que les allemands se mettent à faire sauter la poudrière de Greven qui était très importante ; d'ailleurs nous avons passé deux heures dans l'abri et obligés de nous boucher les oreilles tellement les explosions étaient fortes. Enfin quand ce fut fini nous retournons au lit, ou plutôt aux puces car il y en avait beaucoup, le matin on se lève assez tard vu que nous ne savions pas où nous diriger. Vers 9 h alors que je coupais quelques feuilles de tabac que mon patron

m'avait donné en partant voilà un copain qui rentre en criant : les Anglais sont là, les Anglais sont là ! Mais nous ne pouvions le croire car depuis que nous les attendions il nous semblait qu'ils ne viendraient pas. Et bien c'était pourtant bien eux ; une chenillette de reconnaissance était arrêtée près du Kommando. De suite nous sortons tous pour aller serrer la main aux deux soldats anglais. L'officier nous fait signe de partir dans la direction d'où ils viennent. Une partie du Kommando s'en va de suite mais moi et d'autres copains, notamment mon grand ami Burquier, nous jugeons plus prudent d'attendre un peu plus à l'abri que d'autres autos et chars soient passés pour dégager un peu la route car les allemands ne nous auraient pas loupés s'ils avaient pu nous mettre la main dessus. Enfin quand nous jugeons que la route est à peu près libre nous partons en vitesse car nous étions en mauvaise posture entre les deux lignes. Comme nous allions traverser vers la gare voilà que les Allemands déclenchent un barrage d'artillerie. Là-dessus, aussitôt nous tournons à gauche pour nous cacher dans une ferme. Il était à ce moment-là environ 10 heures. Obligés d'attendre jusqu'à midi pour que ça se calme. Dès les derniers obus tombés, nous prenons la course quoique les sacs étaient lourds. Personne ne traînait à l'arrière, c'est qu'il s'agissait de traverser la ville avant qu'il y ait la réplique. Mon copain Burquier m'avait débarrassé de ma valise car il avait un vélo. Là nous avons été séparés une paire d'heures car il marchait plus vite que moi. Enfin une fois la ville traversée nous faisons halte dans une ferme pour casser la croûte et pour prendre une voiture pour mettre

nos bagages. Sur dix que nous étions nous en avons réquisitionnées trois. C'est qu'à ce moment nous n'avions plus peur. Vers une heure nous repartons et il était temps car l'artillerie avait déjà repris. Un peu plus loin, à un croisement de routes je retrouve Burquier qui avait abandonné d'autres copains pour m'attendre. Là un officier Anglais nous dit de marcher dans la direction de Coesfeld et que là-bas une administration française s'occupera de nous. En cours de route nous avons trouvé une bouteille de cognac français, du Courvoisier et du bon. Ça nous a mis du courage au coeur pour pousser nos charrettes. Le soir un peu avant la nuit nous arrivons à Laer (20 km) où nous avons couché dans un Kommando de français partis plus loin.

Le dimanche 1er avril, comme c'était Pâques, tous les onze d'un commun accord avons décidé de ne pas marcher ce jour-là et de fêter Pâques dignement. Burquier a donné son vélo au paysan de la ferme pour avoir des oeufs et aussi quelques patates et des conserves. Nous avons fait deux bons repas. Le lundi étape Laer-Coesfeld 22 km. En cours de route nous avons trouvé un dépôt de vin et de conserves. Nous en prenons quelques bouteilles et nous le trouvons bon il est vrai qu'en Allemagne on en buvait rarement. En arrivant à Coesfeld on nous envoie à Borken. On couche à Bamsdorf dans une grande ferme, très bon accueil. Le lendemain départ à 8 heures pour Borken. En route nous retrouvons une partie des copains du 840. Arrivés à Borken on nous embarque de suite dans des camions pour Bocholt. Là on couche dans une grande usine démunie de ses vitres. On reste là du 4 au 5. Le 5, on part environ 400 français tant prisonniers que transformés ou civils et toujours en camions. Nous traversons le Rhin à Beck au N.O. de Wesel. Arrivons à Kavelaer à 9 heures du soir. On passe la désinfection, la matriculation Enfin vers 3 heures du matin nous sommes enfin libres pour aller prendre un peu de café et nous reposer un peu. Le 6 à trois heures de l'après-midi on embarque à nouveau dans des camions français et conduits par des chauffeurs français presque tous Normands et volontaires et cette fois nous quittons l'Allemagne pour gagner la Hollande. Nous arrivons à Eindhoven vers 9 heures et on nous installe dans une grande usine, tout ce qu'il y a de confortable, lumière, ascenseur et tout. De suite on nous apporte du thé et des biscuits, après une rapide visite et désinfection on nous sert la soupe. De suite nous apprenons que d'autres copains arrivés la veille au camp s'en allaient le 8 pour la France. Le 7 beaucoup à faire pour aller d'un bureau à l'autre pour les formalités. Le 8 départ d'un convoi pour la France

et c'est là que Burquier me quitte. Le 9 c'est à notre tour de prendre le train, nous embarquons donc à 11 heures du matin à Eindhoven Hollande pour arriver à Lille à 11 heures du soir. A trois heures arrêt à Leuven Belgique où les infirmières de la Croix Rouge nous servent la soupe des biscuits et des cigarettes. A cinq heures nouvel arrêt à Bruxelles où nous sommes très bien reçus, casse-croûte, biscuits, bonbons, cigarettes. A 10 heures et demie nous passons enfin la frontière et nous arrivons à Lille à 11 heures où nous sommes très bien reçus, après avoir bien soupé ... Puis Paris, Chambéry ... Il espérait vraiment être à Sainte Marie le 11 avril, anniversaire de son mariage avec Odile avec qui il avait vécu moins de 5 mois en 1939.... mais il n'arriva que le 12 !... ■

Les hébergements touristiques à Ste Marie d'Alvey



La commune compte actuellement quatre hébergements touristiques :

- « Le Magnolia » gîte pour 4 personnes labellisé « Gîtes de France » 2 épis (M.Tardy)
- « La Clémentine » gîte pour 8 personnes labellisé « Gîtes de France » 3 épis (Chantal Parigot)
- « La Cabane de Mandrin » chambre d'hôtes atypique avec SPA pour 2 personnes, fermée d'octobre à mars (Muriel Raissiguier)
- « Ma bohème » gîte-roulotte, hébergement insolite labellisé « Gîtes de France » 3 épis, nouvellement installé (Chantal Parigot)

Activités de Sainte-Marie animation Année 2014

Tirage des ROIS du 19 janvier 2014

L'année a commencé avec le tirage des Rois, bien jolie coutume avec des galettes faites maison. Les reines du jour furent : Simone, Martine, Leila, Marie et Alice. Pas de Rois cette année....

Loto et Bugnes le 8 février 2014

Cette fois pas de neige, et l'association loto bugnes fut une réussite et les lots très appréciés. Le jeu enfant était une tablette tactile et le gros lot un ordinateur portable qui fut remportée encore une fois par le gagnant du gros lot de l'année dernière. Quand à la tombola un habitant de St Genix/Guiers en fut l'heureux gagnant.

Choucroute du 9 mars 2014

Journée reconduite après le succès de la 1^{ère} de l'année dernière. Le traiteur qui nous l'avait préparé est le même que la 1^{ère} fois et nous l'avons reconduit pour la qualité de sa prestation. Si vous en êtes satisfaits nous poursuivrons cette journée conviviale qui marque une coupure dans les dimanches d'hiver.

Exposition du 18 Mai 2014

L'innovation de l'exposition de cette année fut le thème : « années 50 » sur une idée de Rose-Marie Bret ; Non seulement elle en a eu l'idée mais elle a beaucoup participé à son organisation avec ses souvenirs d'école. De nombreuses personnes ont fouillé dans leur greniers pour nous fournir de la matière à présenter. Qu'elles en soient remerciées. Merci aussi aux volontaires qui sont venues préparer les pizzas et tartes. La tombola fut gagnée par Joseph Trillat-Rabilloud et la rosette par Thomas Lecorre je ne sais pas si on fera mieux l'année prochaine mais les personnes qui sont venues ont été admiratives de la qualité des objets présentés. Merci à tous

REPAS du 23 Août 2014

Le repas d'août, véritable tradition de Ste Marie d'Alvey a innové avec un poisson sauce aux câpres cuit au feu de bois suivi d'une glace accompagnée de biscuit de Savoie ; la soirée fut comme à l'habitude très animée et conviviale.

REPAS DES ADHÉRENTS du 16 novembre 2014

Cette journée fut accueillie agréablement par nos fidèles adhérents qui se sont réunis autour d'un bourguignon avec un gratin de pommes de terre et pour terminer ce repas Georgette nous avait confectionné de délicieuses mousses au chocolat. L'après-midi se poursuivit avec la belote pour les férus du jeu. Nous

remercions nos adhérents de nous suivre tout au long de nos manifestations.



NOËL DES ENFANTS du 13 Décembre 2014

Jour très attendu par les enfants, il a commencé avec un spectacle musical qui a enchanté les enfants et les parents puis vers 16h le Père Noël est arrivé avec une corbeille chargée de jouets –la hotte lui fait mal au dos a-t-il dit – les enfants émerveillés l'ont applaudi avec beaucoup de chaleur et d'impatience. Après la distribution des cadeaux, cet après-midi festif s'est terminé par un goûter agrémenté de gâteaux faits par les mamans qui avaient aussi préparé le sapin et la décoration de la salle ; Sainte Marie Animation les remercie pour cette animation très réussie.



Association Transculture Mandrin

La nouvelle association née il y a un an à Ste Marie d'Alvey a été créée pour promouvoir les différentes composantes du « PROJET MANDRIN » conçu par Jean-Max Peteau, réalisateur, scénariste et Michèle Laurence, auteur, scénariste, dialoguiste. Certaines ont déjà eu un retentissement marquant dans la région :

Le concours de vidéos, dessins et textes sur le thème de Mandrin, a fait l'objet d'une exposition à l'office de tourisme de St-Genix-sur-Guiers à partir du 20 septembre, jour de la remise des prix.

Le documentaire historique « 1725-1755 Les années Mandrin » fut projeté en avant-première à la Maison du Lac à Nances, puis à Lans-en-Vercors, et récemment au cinéma Atmosphère à St-Genix-sur-Guiers. Sélectionné précédemment aux « Rendez-vous de



l'Histoire » à Blois, il a retenu toute l'attention des historiens et des professionnels de l'image. Le support principal du Projet sera le film-fiction long métrage « Mandrin Contrebandier et Rebelle » qui devrait voir le jour en 2015.

L'A.T.M. a également pour objectif de valoriser une région au-delà de ses frontières à travers son histoire, son patrimoine, sa culture, son tourisme, à partir d'événements en liaison avec les autres associations et les offices de tourisme en utilisant les différents supports médias.

L'adhésion à l'Association Transculture Mandrin offre la possibilité unique de partager et soutenir l'ensemble du Projet Mandrin, permettant la réalisation d'événements culturels, projections, débats, diffusions, participations à toutes actions touristiques sur l'ensemble de la région.

Précisons qu'elle est reconnue d'intérêt général et qu'elle est donc habilitée à délivrer des attestations de reçus pour bénéficiaire de réductions d'impôts sur les versements et dons pour les projets culturels, artistiques et cinématographiques.

Le DVD du documentaire historique « 1725-1755 les Années Mandrin » est disponible actuellement en édition limitée (10€). Pour tout renseignement, s'adresser à Chantal Parigot, secrétaire de l'association.

« CETTE AVENTURE, C'EST AUSSI LA VÔTRE ! »

www.projetmandrin.com



HISTOIRE DE CHASSE

Tout est bien qui finit bien

Les faits de cette histoire sont déjà très anciens, ils sont presque réels et le principal protagoniste nous a quittés il y a déjà fort longtemps et c'est en sa mémoire que je vais essayer de la raconter simplement car maintenant il y a prescription.

En ce temps-là, l'ouverture de la chasse en septembre donnait lieu autour de midi, après l'apéritif, à un repas convivial et copieux, et si je me souviens bien nous avions dégusté un lièvre de la saison précédente, soigneusement conservé au congélateur avant d'être cuisiné par des mains expertes pour l'occasion.

Il faisait très beau comme souvent en Savoie, à table la sérénité régnait, chacun racontait sa chasse du matin. Le repas avait donc duré un peu trop puisque notre ami (appelons le Lili) doyen de notre association, s'impatientait sur sa chaise et commençait à trouver que cela avait assez duré, et, une fois son café avalé et son petit Nina fumé, il décréta que le repas était terminé. Joignant le geste à la parole, le chien et le fusil dans le coffre de la voiture, il nous précède pour rejoindre le terrain de chasse dans le fond du pays.

Il connaît bien la chasse et son territoire, sait où sont les bons postes et il veut comme à son habitude être bien placé et cela pour stopper d'une cartouche de 4 le lièvre ou le chevreuil qui aurait la bonne idée de passer vers lui. C'est un bon fusil, il devine déjà qu'il ne va pas manquer son coup ! il faut faire vite car les autres chasseurs arrivent. Mais en cours de route, un magnifique faisan traverse devant l'auto, notre Lili n'en croit pas ses yeux et en deux temps trois mouvements, il saute de l'auto, charge le fusil de deux cartouches, lâche le chien. Celui-ci se met à courser le volatile qui n'a pas d'autre ressource pour sauver sa peau ou plutôt ses plumes que de se réfugier dans le champ de maïs tout proche, notre Lili connaît

bien l'endroit, il sait que s'il se place de l'autre côté du champ, il pourra tirer l'oiseau au décollage.

Lili voit déjà la bête dans la marmite et sait déjà qu'il va se régaler avec lui dans le courant de la semaine...

il invitera une connaissance..., pourtant les choses ne vont pas tout à fait se passer comme prévues, en effet notre faisan au lieu de s'envoler avant les derniers rangs de maïs, file à toutes pattes et sort du champ au ras du sol et s'envole alors que le malheureux chien Black (la robe du chien est blanche) sort lui aussi du champ et reçoit le coup de fusil destiné au faisan.

C A T A S T R O P H E !!!!!

Notre chasseur hurle « j'ai tué mon chien !!! j'ai tué mon chien !!! ». En effet la pauvre bête gît lamentablement au coin du carré de maïs. Nous arrivons tous autour de Lili pour le reconforter et le calmer, on parle déjà de faire un trou pour donner une sépulture décente au défunt, d'autres parlent de vétérinaire, on veut faire venir le curé, en bref c'est l'affolement, l'émotion est générale, quand tout à coup, alors que personne ne donne un sou à la vie du pauvre Black celui-ci se réveille, se secoue et fonce vers son maître pour lui lécher la main (pas rancunier l'animal).

Nous sommes tous là pantois autant que perplexes et nous essayons de comprendre.

Que s'est-il passé ????

Lors du tir, les plombs de la cartouche ont tout d'abord tapé dans le sol et un plomb par ricochet a dû frapper le chien au museau et l'étourdir un peu fortement.

Le maître a récupéré son chien via le coffre de l'auto, direction la maison où la porte est restée fermée de quelques temps, le temps que la (appelons cela la peur!) de notre grand fusil se cicatrise quelque peu....

Sainte Marie d'Alvey
le 18/11/2014

Les enfants de Sainte-Marie d'Alvey sont scolarisés à Rochefort en maternelle et à Avressieux en élémentaire. Ces 3 communes forment un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Rochefort début 2014



21 élèves de la classe de Petite Section, Moyenne Section et Grande Section de l'école maternelle de Rochefort.



La récréation : entre la balançoire, les vélos et les trottinettes, on ne s'ennuie pas !



Le travail en ateliers dans la classe.



Un jeu avec des cerceaux dans la salle de motricité.



La sieste des petits et des moyens.

Avressieux début 2014



Les deux classes sont allées l'une après l'autre à la mairie rencontrer le maire et lui poser toutes sortes de questions auxquelles il a répondu de bonne grâce (pourquoi avez-vous voulu être maire ? ça consiste en quoi ? d'où vient le nom Avressieux ? etc....)



Inauguration du blason sur le fronton de l'école élémentaire avec un petit questionnaire posé par le maire aux élèves: travail sur les symboles de la République avant en éducation civique.



Les élèves en plein préparatifs du marché de Noël

D'après la situation décrite par l'Office National des Forêts en 1982, la forêt communale appartient depuis des temps immémoriaux à la commune STE MARIE D'ALVEY. Elle est appelée communément « Bois des Chenevières » ; elle est située à cette période entièrement sur le territoire administratif de la commune de GERBAIX.

Elle est d'un seul tenant d'une surface de 15ha 25a 80, limitée par les forêts communales de GERBAIX et ST MAURICE DE ROTHERENS ; elle fait partie de l'ensemble boisé qui recouvre le chaînon du Mont-Tournier. Son altitude varie entre 550 et 720 mètres.

Le problème essentiel posé vers les années 1965 provient de la quasi-disparition de l'affouage alors que la forêt entièrement feuillue et traitée en taillis sous futaie ne produisait que du bois de feu. La solution choisie a été d'enrêsiner 9 hectares dans la zone nord-ouest avec, dans un premier temps, des essences très diverses (sapin, épicéa, pin, cèdre) puis à partir de 1972 entièrement en Douglas. Les travaux d'enrêsinement, d'aménagement du chemin d'accès puis de dégagement des plantations de résineux ont été financés par des prêts du Fonds Forestier National sur 30 ans à des taux très réduits et largement aidés par le Conseil Général.



Evolution de la forêt depuis 1982

La forêt communale s'est agrandie par des acquisitions et échanges de parcelles en continuité mais sur le territoire administratif de la commune de STE MARIE D'ALVEY, au lieu-dit « Les Chenevières » :
 en 1994, 3 parcelles pour une surface de 1ha 21a 72
 en 2003, 4 parcelles pour une surface de 3ha 17a 42
 en 2011, 4 parcelles pour une surface de 1ha 29a 02
 en 2014, 2 parcelles pour une surface de 84a 20
 La surface de la forêt communale est ainsi portée à 21ha 78a 16.

Les parcelles les plus récemment acquises sont en cours de soumission au régime forestier. Ces acquisitions ou échanges permettent de ne faire qu'une seule entité de la forêt communale et de supprimer les enclaves. Elle est limitée à l'est par la falaise rocheuse et à l'ouest par le chemin rural. Ce regroupement permettra une meilleure gestion et une meilleure exploitation de la forêt par les services de l'ONF. Quelques coupes affouagères sont attribuées en fonction de la demande qui se raréfie.

Le conseil municipal a fait une visite de la forêt le samedi 29 novembre en présence de Christian Fauges de l'ONF, qui a expliqué les essences d'arbres, la gestion de la forêt dans ses coupes mais aussi dans les replantations.



TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La commune de Sainte-Marie-d'Alvey adhère au Sictom (Syndicat Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Guiers pour la gestion de ses déchets. Afin de financer ce service public, le Sictom a recours à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est prélevée sur la taxe foncière.

Que finance-t-elle exactement ?

La collecte des ordures ménagères toute les semaines dans chaque commune. Le transport et l'incinération des ordures ménagères à Bourgoin-Jallieu. La collecte, le tri et le transport du tri sélectif (verres, papiers et emballages) La gestion des déchèteries, les frais de collecte et de traitement de chaque flux de déchets (déchets verts, gravats, encombrants, etc.) La communication. Les frais de gestion. Les investissements (rénovation des déchèteries par exemple). **Qui la paye ?** Toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire du bien au 1er janvier de l'année d'imposition. La TEOM

constitue une charge locative récupérable auprès du locataire. **Comment est-elle calculée ?** Cette taxe est calculée par application d'un taux à la base d'imposition de votre habitation. Ce taux est fixé par les communautés de communes en fonction du budget nécessaire pour gérer les déchets de notre collectivité. C'est bien la valeur de votre base d'imposition qui sert pour le calcul du montant de la TEOM. Le montant payé ne dépend donc pas du service rendu mais bien de la base locative de la taxe foncière. Cette base est calculée en fonction de la superficie du logement et de ses éléments de confort (nombre de salle de bains, toilettes, etc.). Vous pouvez constater sur votre feuille d'imposition que la variation en % de la TEOM est négative. En effet, le taux de cette taxe baisse depuis la mise en place du tri sélectif, soit environ 10 ans. **Quels sont les avantages de cette taxe ?** Le trésor public se charge de recouvrer les sommes dues par les contribuables. De cette manière, le Sictom n'a pas à prendre à sa charge les impayés qui seraient forcément répercutés sur les contribuables à un moment donné. En prenant en compte la superficie du logement et ses éléments

de confort, le mode de calcul de la taxe permet de tenir compte de la « richesse » du contribuable et de ne pas pénaliser les personnes ayant de faibles ressources. **Quels sont les inconvénients de cette taxe ?** Le montant payé par le contribuable ne reflète pas l'utilisation réelle du service de gestion des déchets mais est uniquement basé sur les caractéristiques de son logement. Les contribuables et notamment les locataires qui ne reçoivent pas directement chez eux la taxe foncière ont peu conscience des coûts réels qu'engendrent la gestion des ordures ménagères et les intérêts du tri. **Pourquoi trier ses déchets ?** Le coût de traitement des ordures ménagères non recyclables est en augmentation constante. Le fait de trier permet non seulement de limiter notre impact sur l'environnement mais aussi de maîtriser les coûts du service. Sans la mise en place du tri sélectif, tous nos déchets se retrouveraient dans la même poubelle destinée à l'incinération et les taux de TEOM seraient ainsi beaucoup plus élevés. **Toutes les informations sur la collecte et le traitement des déchets sont disponibles sur le site du SICTOM du GUIERS www.sictom-guiers.fr**

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un million de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un profes-



sionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braser, etc.

- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) www.prevention-maison.fr

Détecteurs de fumées



Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour per-

mettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées :

- Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.
- Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Tous les renseignements sont fournis sur service-public.fr, rubrique logement

Solution des jeux

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	E	R	R	I	T	O	I	R	E
II	E	S	T	I	M	A	T	I	O	N
III	N	E	T		B	L	E	M	I	R
IV	T	R		D	U	E	S		T	A
V	A	I		E	V	E		D	E	Y
VI	T	N	T		A	S		O	L	A
VII	I	E		O	B		P	R	E	G
VIII	O	S	E		L	U	E	T	T	E
IX	N		N	I	E	N	T		S	S

1	9	8	2	6	7	3	4	5
6	3	7	5	4	9	2	1	8
4	5	2	3	8	1	7	9	6
2	8	9	1	7	6	5	3	4
5	4	6	9	3	8	1	2	7
3	7	1	4	5	2	6	8	9
9	6	5	8	2	3	4	7	1
7	1	3	6	9	4	8	5	2
8	2	4	7	1	5	9	6	3



Les communes dans quelques pays européens

La population de la France représente environ 13% de la population européenne. Avec 36 769 communes, soit 40% de toutes les communes européennes, la France est singulière dans le paysage européen. Peut-être un vieux reste de notre esprit gaulois !

	nombre d'habitants au 1/1/2013 (Mhab) (1)	nombre de communes en 1950	nombre de communes en 2013	Evolution de leur nombre entre 1950 et 2013	Nombre moyen d'habitants par commune (2013)	Superficie communale moyenne en 2013 (km ²)
Allemagne	80,52	24272	11197	-54%	7192	31,89
France (métropole)	65,63	38800	36700	-5%	1788	14,91
Grande Bretagne (2)	63,89	2028	238	-89%	268437	1028,66
Italie	59,69	7781	8092	4%	7376	37,23
Espagne	46,70	9214	8109	-12%	5760	62,35
Pays-Bas	16,78	1015	441	-66%	38050	94,16
Belgique	11,16	2669	596	-77%	18727	51,22
Suède	9,56	2281	290	-87%	32952	1551,60
Danemark	5,60	1387	277	-80%	20224	155,57
UE27	505,7					

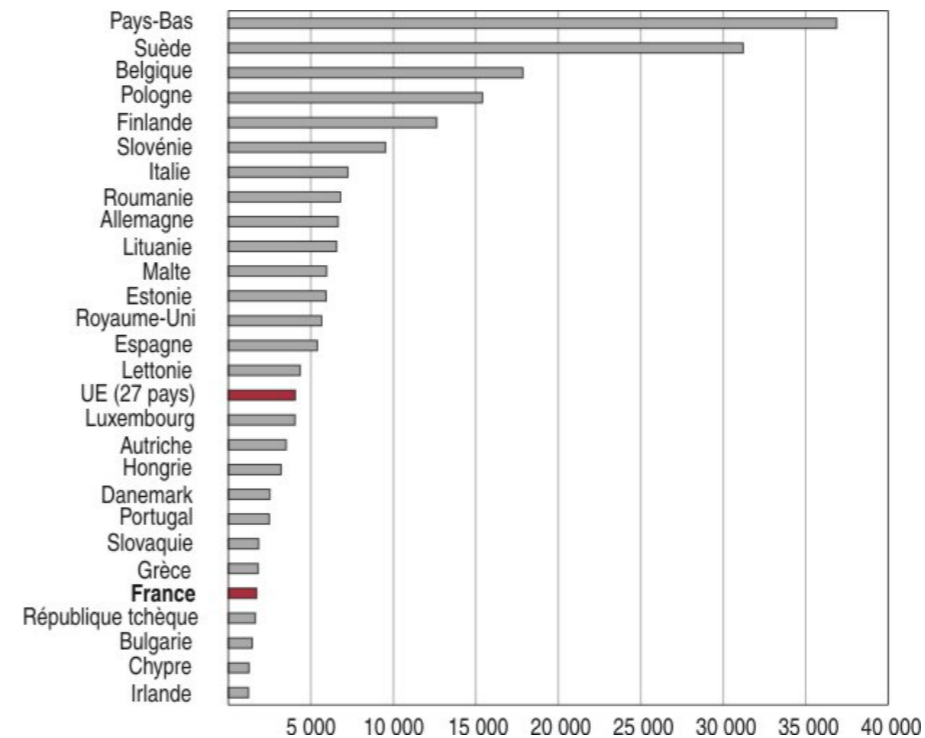
Même si ces statistiques brutes doivent être lues avec relativité, les structures territoriales n'étant pas les mêmes partout et pouvant même varier à l'intérieur d'un même pays (3), il n'en reste pas moins vrai que le nombre de petites structures communales est considérablement plus élevé en France qu'ailleurs en Europe. Et leur nombre n'a pratiquement pas changé depuis 1950.

Dans la période d'après-guerre, de nombreux pays européens ont été conduits à réduire le nombre de leurs communes, tous de façon autoritaire : en Belgique, une réforme trentenaire a réussi à diviser le nombre des communes par cinq, en Allemagne réunifiée, le nombre des communes est passé de 30 000 à moins de 12 000, en Suède, dont la réorganisation communale a débuté à la fin des années 40, le nombre des communes a pratiquement été divisé par 9, au Royaume Uni, a été lancé dans les années 2000 un

vaste redécoupage administratif. Mais le découpage administratif complexe et variable du pays ne permet pas de comparaisons simples avec les autres pays européens. au Pays-Bas, où le regroupement des communes est une pratique très courante, la loi fixe une population minimale par commune. Elle est passée de 5 000 habitants en 1970 à 25 000 habitants minimum en 1990. La fusion des communes finlandaises lancée en 2005 se poursuit, Si l'Italie et l'Espagne n'ont pas procédé à une réforme commu-

nale (4), le nombre de leurs communes y est depuis longtemps beaucoup moins élevé qu'en France.

(1) Statistiques Eurostat.
 (2) Nombre de districts
 (3) exemple de l'Allemagne, où chaque Land (=région) dispose de son propre code communal ou du Royaume Uni, pays qui n'a pas de constitution écrite et où chacun des quatre « pays », Ecosse, Pays de Galles, Angleterre et Irlande du nord, dispose d'une grande autonomie. Il n'y a pas de collectivités territoriales communes dans tout le Royaume Uni.
 (4) Elle est relancée en Italie.



Population moyenne par commune dans chaque pays en Europe (2006)



La météo en 2014



	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Janvier	2.6	8	1657 (10 de neige)
Février	2.9	9.5	193 (33 de neige)
Mars	4.7	14.2	74
Avril	8.2	18.7	69.5
Mai	9.8	20.1	145
Juin	15.1	26.4	91
Juillet	15.4	23.8	308
Août	14.9	24.7	70
Septembre	13.4	22.6	33
Octobre	11.4	19.5	90
Novembre	6.9	13.5	147.5
Décembre	2.2	6.5	69
Total			1457.50 mm

Le début d'année a apporté beaucoup de précipitations et une douceur exceptionnelle mais quelques tempêtes (par exemple, le 4 janvier et 7 février). En janvier et février, le thermomètre a affiché des valeurs très douces pour la saison avec très peu de gelées. Les précipitations ont été particulièrement abondantes avec 34 jours de pluie mais très peu de neige. L'ensoleillement a été généralement faible ; le ciel

était couvert et maussade sauf quelques jours printaniers les 20-22-25 février avant une semaine plus « frisquette » jusqu'au 4 mars quand le printemps est vraiment arrivé. Les mois de mars et avril ont été marqués par une grande douceur, les températures moyennes étant supérieures aux valeurs saisonnières. Les pluies ont été fréquentes et peu abondantes. Durant le mois

de mai, le climat était conforme à la normale. Malgré un mois de juin chaud et ensoleillé, nous avons connu un été particulièrement maussade avec juillet exceptionnellement pluvieux et une fraîcheur très marquée en août. La persistance d'un flux de sud dominant a favorisé une exceptionnelle douceur cet automne. Les températures sont restées très élevées donnant un mois de septembre sec et très agréable. En octobre, c'était pareil mais les matins et soirs étaient un peu plus frais. En novembre, après quelques belles journées, le ciel chargé et un vent fort ont apporté la pluie (37 mm le 5 novembre). Puis, on a eu une quinzaine de jours mitigés et après le 19, des belles journées. Décembre commençait sous la brume, maussade et brumeux, puis était plus doux au milieu et à partir du 20, le froid et les gelées ont fait leur apparition avant l'arrivée d'un temps hivernal après Noël avec la neige et une chute des températures.

Mary HEARN



Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de STE MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Mardi de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.eau.thiers@wanadoo.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	sie-guiers-ainan@orange.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SICTOM DU GUIERS (ordures ménagères)	04 76 93 54 98	contact@sictom-guiers.fr sictom-guiers.fr	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont de Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfip.finances.gouv.fr	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h
Déchetteries St Genix/Guiers ou Domessin			Lundi 14h-18h30 Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 17h du 1/10 au 31/3)

Dates élections départementales :

Dimanche 22 mars et dimanche 29 mars 2015